

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PREMIER DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : **ALFRED REBOUX**
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

PAIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

ROUBAIX, LE 9 JANVIER 1886

LA FABRIQUE DE ROUBAIX

An 50 — 1832.

Régne des étoffes en coton. — Expositions des produits de l'industrie. — Progrès de la filature. — Emploi de la vapeur.

(Suite) — Voir le Journal de Roubaix du 2 janvier.

Le développement de la fabrication des étoffes en coton rendait chaque année plus sensible le manque presque absolu d'eau à Roubaix. Les fabricants n'avaient, pour dégorger leurs matières, teintés en grande partie chez eux, que le riez du Trichon, qui faisait assésiblement, et quelques restes des anciens fossés qui entouraient la première enceinte. L'usage de ces réservoirs insuffisants était d'ailleurs limité par des restrictions de salubrité publique et des considérations de voisinage; ils étaient à sec pendant trois mois de l'année. M. Edouard Renaux, « père des maux que souffraient nos fabricants et teinturiers », présenta à l'Administration, en 1811, le plan d'un étang pouvant contenir assez d'eau pour les besoins d'une année, même dans les plus grandes sécheresses.

Le projet de la Brasserie fut par conséquent d'une exécution suffisante pour cet objet; il s'agissait d'y lever quatre pieds de terre et de les disposer en une bordure de quatre autres pieds de hauteur, de manière à donner à cette immense réserve une profondeur de huit pieds. Un ruisseau de six pieds de large et convenablement profond, partant du pré, en ligne droite, dans la direction du ouest, et traversant sur une étendue d'un quart de lieue, aurait ramené les eaux du riez des Trois-Points, des hauteurs de Barbicourt, du moulin des Haut-Champs, des terres de Marfait et de la Pontonerie. D'un autre côté, le riez du Trichon et la Breque, qui, dans les cas de surabondance recevaient les eaux des fossés du Château, auraient alimenté ce travail public.

M. Renaux voyait la possibilité d'y établir des blanchisseries; il voyait surtout dans des eaux abondantes le moyen de donner plus de solidité et de vivacité aux couleurs. C'était selon lui le manque d'eau qui nous privait du beau rouge d'Andrienne et du rouge de Rouen.

En 1814, 12 fabricants en laine occupaient 226 tissands, produisant par année, 4,963 pièces, à 140 fr. l'une. 569,520 fr.

25 fabricants en coton employaient 5,000 tissands, faisant par année 82,000 pièces à 105 fr. 8,610,000 »

240 mail-jennys filent par année 172,800 kilogram, de coton à 12 fr. 2,073,600 »

Ensemble. 11,253,120 fr. La fabrique n'absorbant pas tous les produits de la filature, celle-ci cherchait à déboucher dans les villes qui employaient des métiers élevés, assez demandés alors et qu'on traitait en grande partie de l'étranger. En 1816, elle expédiait plus de 50,000 kilogram, à Saint-Quentin, Rouen, Nîmes, Tarare, Mulhouse, Sainte-Marie-aux-Mines et Lyon. Ses progrès sont constatés par la distinction qu'elle obtint dans la personne de M. Carlos Florin, à l'exposition de 1819. Nous copions le rapport du jury central.

« M. CARLOS FLORIN, de ROUBAIX, a exposé des échantillons de coton filé dans les finesses depuis le n° 177 jusqu'au n° 192. Son fil est beau et très-égal; il fournit à plusieurs fabriques de Saint-Quentin, qui en sont très-contentes; il fournit aussi aux fabriques de Tarare et à celles de Lyon. Le jury décerne à M. Carlos Florin une médaille d'or.

« A la même exposition, Roubaix obtint quatre mentions honorables et deux citations.

« M. DELERUE-FLOREN, pour ses casimirs de coton d'une belle fabrication.

« M. CUVRE-DESURMONT, pour ses prunelles de coton qui ne laissent rien à désirer.

« MM. ALEXANDRE DECRESME et GAYDÉ-DESTOMBES. Ces fabricants ont exposé des étoffes fines pour gilets, remarquables par la régularité du tissu et par le bon goût des dispositions.

« M. ROUSSEL-DAZIN, pour ses casimirs de coton.

« M. PIERRE PARENT, pour ses gilets. » J'avais entendu parler souvent des progrès de notre industrie dans le Nord, dit un voyageur en 1821 (1), j'en avais déjà signalé d'importants dans le cours de ce voyage, dans les villes de Saint-Quentin et de Lille; mais c'est à Roubaix que j'ai pu me faire une idée de la prodigieuse extension qu'elle a prise. Le bruit des machines, des mécaniques, des moulins, vous remplit ici la tête; il n'y a de coin si reculé de grenier, de cave que l'industrie n'occupe, FLEURY OPUS. Roubaix, dans un recensement fait en 1866, ne comptait que 8,000

âmes de population; il en compte aujourd'hui plus du double et emploie une grande partie de la population des villages qui l'entourent. Partout on construit des ateliers, des fabriques. La valeur vénale des propriétés bâties s'est quadruplée; les locations se sont élevées dans la même proportion. Les terrains voisins du bourg sont à des prix incalculables; on m'a parlé de bonniers de terre qui s'étaient vendus au-delà de 40,000 francs.

« On m'a cité parmi les fabricants, MM. Julien Defrenne, Lepoutre-Decottegnes, Russel-Dazin, Motte-Brocard, Cuvre-Desurmont, Lefebvre-Florent, Delerue-Bulleau, Duquesne-Dervaux, Dazin-Bulleau, Florin-Watine. Parmi les filateurs, Mine veuve Deloutré, MM. Mimerel et Yon, Bonami Defrenne. Entre les maisons de commission, celles de MM. Bossut père et fils, Daguin-Bulleau et Watinne-Wattel. »

De 1821 à 1827, on eut les bourcaus, les cordelés, les coutils, les buffines et buffinottes, les mexicaines, les féonines, du nom de l'inventeur, Léon Florin. — cet article présentait alternativement une rayure satin trame; — le troacéro, le carroussel, les piques, les satins ombres, article qui eut une grande vogue; les mille côtes, les circassiennes laine, les poils de chèvre, les gilets toilettée, les gingas, toiles à matras.

Les mexicaines, en 1822, marquèrent la date de la filature des cotons en couleurs mélangées par trame. Le même mélange se fit ensuite avec addition d'une faible partie de laine dominant par le ton, et l'on eut ainsi deux espèces de matières nouvelles qui servirent dans bien des articles notamment dans les casimirs, les tricottes, les chemises de fer, etc. Les tissus en coton mélangé furent appréciés à l'exposition de 1823 par le jury central dont nous transcrivons le rapport.

« Mine veuve DEFRENNE ET FILS a exposé des cotons filés dans les n° 170 à 225. Le jury a été très-satisfait de l'égalité, de la netteté, du nerf, enfin de la grande beauté de ces fils qui sont, de plus, d'un dévidage très-facile et très-prompt. Il a décerné une médaille d'or à Mine veuve Defrenne.

Le jury a décidé qu'il serait fait mention honorable des filateurs et fabricants dont les noms suivent :

« MM. WATTELL-COURSIER et FLORIN-SCHIEPERS. Coton filé avec beaucoup de soin dans le n° 137.

« M. AUGUSTE DEFRENNE. Coton filé pour trame n° 213.

« M. CUVRE-DESURMONT. Tissus de coton mélangés, d'une bonne qualité. »

En 1824, on comptait à Roubaix 53 filatures occupant 360 métiers et produisant annuellement 636,000 k. de coton fin. Nos fabricants se fournissaient à Tourcoing de fils plus gros propres à leurs tissus.

Une filature de laine établie tout récemment par MM. Degredel et Cie, occupant 4 métiers et produisant 3,180 kilogram.

103 fabricants en coton employant 6,531 métiers et produisant 120,000 pièces répandus dans toute la France, le Piémont, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, les îles.

10 fabricants en laine employant 180 métiers et produisant 3,000 pièces.

Les événements les plus infortunés de notre histoire industrielle sous la Restauration sont, sans contredit, l'emploi de la vapeur comme force motrice et l'ouverture du canal dans le but de fournir d'eau et de charbon, les machines à feu dont le nombre devint bientôt considérable.

La première machine à vapeur fut introduite vers l'année 1820 par M. Grimontprez père et fils que nous avons déjà vu marchant à la tête des progrès de la filature. Quelques années plus tard on en comptait 49.

Le projet d'un canal de communication de Roubaix à la Delle, en empruntant le cours de la Marque, parut à tous d'une utilité incontestable, non seulement pour Roubaix, mais pour le pays même; afin d'en assurer l'exécution, la ville n'hésita pas à grever son budget d'une somme de 600,000 francs en trente annuités. La loi du 8 juin 1825 autorisa l'adjudication des travaux, qui fut passée le 7 septembre suivant. Mais une sorte de fatalité s'attacha à cette entreprise et le canal est resté inachevé.

Les résultats de l'exposition de 1827 furent pour Roubaix à peu près les mêmes que ceux de l'exposition précédente; on peut en juger par le rapport du jury central.

« Mme veuve DEFRENNE ET FILS qui a obtenu une médaille d'or à l'exposition de 1823, a présenté des cotons filés dans les n° 185 pour chaîne et 260 pour trame (ancien numérotage). Cette dame maintient bien la prospérité de son établissement et continue à mériter la distinction qui lui a été accordée. — Rappel de médaille d'or.

« M. CUVRE-DESURMONT. Une médaille de bronze lui est décernée pour très-bonnes étoffes à pantalons, tissées en coton et en coton mélangé de laine.

« M. PRUS-GRIMONTPREZ, mention honorable pour diverses étoffes à pantalons qui se distinguent par la bonne confection et par la variété.

« M. JEAN CASSE, mention honorable

pour étoffes à pantalons offrant l'heureux emploi d'un mélange de coton, de laine et de lin. »

Le 7 septembre 1827, Charles X vint à Lille, et la députation de Roubaix fut admise à déposer aux pieds de sa Majesté l'hommage du respect et de l'amour de nos habitants. Après la réception, le roi se rendit à l'exposition des produits de l'industrie de l'arrondissement, et là il désigna encore s'entretenir près d'une demi-heure avec MM. Cuvre-Desurmont, Jean Casse, Wibaux-Florin, Montaigne-Petit, Pierre Parent, Cuvre-Dazin, et plusieurs autres négociants de Roubaix, Sa Majesté leur témoigna combien elle était satisfaite des produits de leurs fabriques en ajoutant : « Soyez persuadés, Messieurs, que j'y prends le plus vif intérêt. » En effet, les étoffes de fabriques de Roubaix et de Tourcoing, par leur beauté, leur bas prix et leur variété, attirèrent les regards et les judicieuses observations du roi. Il se fit rendre compte des matières qui entraient dans la confection de ces tissus et les sources des débouchés pour cette marchandise; il écouta avec plaisir les détails sur l'accroissement annuel de la population et de la prospérité de ces deux villes. » (2)

La fin du règne de Charles X ne fut pas heureuse pour notre pays. Le commerce tomba dans un état d'anéantissement qui dura plusieurs années; le prix des denrées allait en augmentant, tandis que les salaires suivaient une marche contraire, et l'ouvrier trouvait avec beaucoup de peine le pain de sa famille. Le conseil de Prud'hommes crut devoir intervenir pour faire fixer à un taux raisonnable le prix des étoffes. Il y alla de l'intérêt de tous, car l'expérience a constamment prouvé que si le fabricant paie à l'ouvrier deux liards de moins par mètre, l'acheteur, dès le lendemain, exige une baisse d'un sou. » (3)

A l'instigation du conseil, 124 fabricants signèrent, le 4 février 1828, un contrat dont suivent les principales dispositions :

Il sera établi une commission de treize membres, choisie entièrement parmi les fabricants signataires et chargée de fixer tous les mois le prix de la main-d'œuvre à payer au tissand.

Les prix arrêtés par la commission seront affichés au bureau d'aunage; ils seront obligatoires, et chaque infraction reconnue par le bureau particulier des prud'hommes entraînera une amende de 5 francs au profit des pauvres.

Le signataire qui ne voudra plus faire partie de l'association sera tenu de notifier sa résolution à l'assemblée générale du mois de juin. Le traité cessera son effet du moment où il ne réunira plus soixante signatures.

Le 31 mai suivant, les fabricants s'engagèrent à occuper les tissands de Roubaix de préférence aux étrangers, jusqu'à ce que les affaires eussent repris un meilleur cours. En 1829, le mal ne fit plus de progrès; si le taux des salaires ne fut pas sensiblement amélioré, du moins, tous les tissands furent occupés et produisirent 142,794 pièces.

La filature n'était pas dans une passe plus brillante; généralement montée pour produire les cotons fins, elle alimentait, alors les fabriques de Saint-Quentin, de Tarare, de Nîmes, de Rouen, de Reims, de Lyon, et les commandes n'arrivaient plus.

On gagna ainsi l'été de 1830. Après une courte et glorieuse campagne, la ville d'Alger était tombée au pouvoir des Français; la récolte promettait d'être abondante; une reprise du travail s'annonçait; tout présageait un avenir meilleur. L'activité fut grande, en effet, malgré la Révolution, et les 11,000 tissands qu'occupait la fabrique produisirent 149,255 pièces. — C'est à cette époque qu'on fit les algériennes, article d'une armure assez compliquée et qui eut beaucoup de succès. — Mais cette espèce de reprise, plus active que fructueuse, ne se maintint pas et fut d'ailleurs chèrement payée par deux années de calamités et de sacrifices.

Ce ne fut qu'après le siège de la citadelle d'Anvers que prit fin la crise commerciale qui pesait sur nos affaires depuis plus de cinq ans. L'introduction du métier Jacquart, qu'on essayait depuis deux ans, préparait à notre fabrication une étonnante révolution et à notre industrie une précieuse ressource. Il faudrait des matériaux tissés pour faire l'histoire des merveilles qu'on a produites à l'aide de cet ingénieux mécanisme; nous laissons donc au musée le soin de recueillir et d'établir ces monuments de notre gloire industrielle.

(à suivre.)

TH. LEURIDAN.

NOUVELLES DU JOUR

Les délégués bulgares à Paris

Paris, 8 janvier. — Les trois délégués bulgares MM. Constantin Stoïlov, Constantin Katchef, Dimitri Grékov, accompagnés de leur secrétaire, M. Dobrowitch, arrivés hier soir à Paris, sont descendus à l'hôtel de Liverpool.

Il est fait déposer ce matin, au ministère des affaires étrangères, une lettre dans laquelle ils

(2) Relation historique, pittoresque et statistique du voyage de S. M. Charles X dans le département du Nord, par M. Du Rozoir. Paris, 1827, pages 82 et 83. (3) Arch. comm. J. III, (9) n° 7.

ont écrit au ministre de leur dire le lieu et l'heure où celui-ci voudra bien les recevoir.

Cette lettre, arrivée au quai d'Orsay pendant que le ministre était à l'Élysée, un conseil, lui a été portée immédiatement. M. Flourès en a donné lecture à ses collègues, et il a été convenu, comme il avait déjà été fait précédemment, que le ministre recevrait la mission bulgare à titre permanent privé.

Il est probable que la mission sera reçue demain matin, vers dix heures. Elle sera précédée de 20 ou 30 députés qui iront à titre privé de personnes ou de sociétés officiellement par un gouvernement régulier, un haut fonctionnaire du ministère assistera à l'entretien; c'est M. Francis Charmes qui sera désigné par le ministre. M. Charmes avait déjà assisté, dans les mêmes conditions, à l'entretien qui eut lieu le général W. Loughly eut avec M. de Freycinet.

Il est probable que le séjour des délégués bulgares à Paris sera de courte durée. Ils se rendent directement à Rome, où le gouvernement italien se prépare à leur offrir une réception analogue à celle dont ils ont été l'objet en Angleterre.

Nouvelles inondations dans le Midi

Roubaix, 8 janvier. — La pluie et la neige tombent en abondance dans toute la région. Les hautes plateaux contiennent de véritables réservoirs d'eau et dans les bas-fonds les terres sont submergées.

Le Tarn, le Gers, le Lot débordent; la Garonne grossit à vue d'œil; des épreuves de toute sorte sont emportées par les courants très-violents.

Les rivières redoutent une catastrophe et se hâtent de prendre des précautions contre toute surprise.

La propagande révolutionnaire dans l'armée espagnole

Madrid, 8 janvier. — Le ministre de la guerre et le capitaine général de Madrid vont prendre des mesures énergiques contre la propagande des partis révolutionnaires dans les garnisons de la capitale.

Quelques régiments de cavalerie et de dragons en garnison à Bvoscione ont osé tenter d'échapper à des poursuites auxquelles ils allaient diriger courir.

Des propositions inévitables sont prises dans les armées de Castille, de Navarre et de Valence. Les autorités de la capitale ont reçu l'ordre de surveiller très-activement les passages des Pyrénées, pour empêcher l'entrée en Espagne du brigadier général Marine.

On croit que les sergents qui se sont évadés de la prison de Madrid ont pu se réfugier en Portugal.

La loi militaire allemande

Berlin, 8 janvier. — La commission de la loi militaire a arrêté les termes de son rapport. La discussion en séance plénière aura probablement lieu mardi. On ne sait encore rien de positif sur le retour de M. de Bismarck.

Le sort de la loi militaire est encore très-incertain. Le centre fait des efforts pour réunir une majorité qui voterait la loi pour trois ans, mais les progressistes ne veulent pas même entendre parler de cette durée triennale. On croit que le gouvernement, abandonnant le projet, se rallierait à une proposition de quinze ans.

Le choléra dans la République Argentine

Buenos-Ayres, 8 janvier. — L'épidémie cholérique est stationnaire à Buenos-Ayres; elle augmente dans le Tucumán.

Le mouvement préfectoral

Paris, 8 janvier. — M. Gouffé, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, est nommé préfet des Vosges. M. Vatin, sous-préfet de Douai, est nommé préfet de la Somme. M. Laroche, sous-préfet de Louviers, est nommé secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais. M. Rendue, conseiller de préfecture du Pas-de-Calais, est nommé conseiller de préfecture de la Somme.

Marseille, 8 janvier

Marseille, 8 janvier. — Cette après-midi, en lieu de réunion, ont eu lieu les réceptions. L'assemblée a adopté un ordre du jour déclarant que le travail reprendrait lorsque le chef de section aurait été révoqué.

On a nommé ensuite une commission qui, à l'issue de la réunion, s'est rendue chez M. Keller. Ce dernier a promis d'en référer ce soir au ministre de l'Intérieur.

TROIS GRANDES ŒUVRES

On lit dans le Monde :

« Les bureaux du comité catholique de la Société générale de secours aux déshérités, du Comité de défense religieuse, ont été admis à offrir, au profit d'un hôpital, leurs hommages et leurs vœux à S. G. Mgr Richard, archevêque de Paris. »

« En l'absence de M. Chesnelong, président des trois œuvres, les bureaux ont été présentés par M. Keller, vice-président.

« Mgr Richard a bien voulu, avec cette bonté et cette onction tout apostolique qui le distinguent, féliciter de leurs efforts les représentants des trois œuvres. Quant à son discours, il a été très-éloquent sur son parcours. Mgr Richard de Paris partira très-prochainement pour Rome; il a daigné se charger, à la demande de M. Keller, de mettre aux pieds de S. S. Léon XIII l'expression des sentiments et des souhaits des catholiques français. »

« La délégation des trois œuvres a eu ensuite l'honneur d'être reçue par S. Exc. Mgr de Rendu, nonce apostolique. Là aussi elle a trouvé un accueil qui est une précieuse récompense et le meilleur des encouragements. Son Excellence, dans la conversation qu'elle a bien voulu prouver, a notamment insisté sur la situation inacceptable et intenable faite au Souverain Pontife par la Révolution italienne. S. S. Léon XIII a ajouté que, dans le compte rendu de la France, c'est-à-dire sur les catholiques de France, M. Keller s'est fait l'interprète des assistants, qui représentent eux-mêmes des milliers de catholiques, en priant S. Exc. M. de Rendu d'assurer N.T.S.F. le Pape de notre inébranlable foy, que les durs épreuves de l'Eglise ne peuvent que fortifier. »

CONSEIL DES MINISTRES

L'Agence Havas nous transmet la note suivante :

« Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy. »

« M. Dauphin a soumis ses propositions relatives à l'établissement du budget extraordinaire. Elles ont été adoptées et elles feront l'objet d'un projet spécial qui sera déposé à la rentrée. »

« Fin ce qui concerne les dépenses, des économies ont été introduites par suite de la réduction projetée du nombre des perceptions et des sous-préfets, ainsi que par suite d'une diminution des crédits sur les travaux des cathédrales. »

« En ce qui concerne les recettes, l'accord s'est établi entre les ministres du commerce, de l'agriculture et des finances au sujet de la législation sucrière. »

« Deux projets seront déposés. »

« Le premier proposera d'augmenter temporairement de 20 0/0 les droits sur les sucres pendant l'exercice 1887. »

« Le second demandera de diminuer, à partir du 1er septembre 1887, l'importance des primes accordées aux fabricants de sucre par l'élevation du taux de rendement des perceptions et le principe de l'économie des lois de 1884 et de 1886. »

« M. Dauphin a présenté à la signature du président de la République le décret qui nomme directeur des contributions indirectes M. Gatasse, préfet de Nièvre. »

« Le ministre de l'intérieur a soumis le mouvement préfectoral suivant :

« M. Cambon, préfet du Nord, est nommé préfet du Rhône; M. Saisset-Schneider est nommé préfet du Nord; M. Henri, préfet du Loiret, est nommé préfet des Alpes-Maritimes; M. Renner, préfet des Vosges, est nommé préfet du Loiret. »

« Le préfet des Vosges a choisi dans la soirée. Le mouvement paraîtra donc probablement demain matin au Journal officiel. Il sera pourvu ultérieurement au remplacement de M. Lafon, directeur de l'administration départementale et communale, qui donne sa démission pour se présenter dans l'année au siège de vacant par suite du décès de M. Paul Bert. »

« Les attributions de sous-préfets seront augmentées. C'est ainsi qu'ils auront le droit de régler les budgets des communes dans certaines conditions, notamment quand ces budgets ne dépassent pas un certain chiffre et quand ils ne contiendront pas de contributions extraordinaires, — ainsi encore qu'ils pourront prouver certaines dépenses, sans recours aux préfets, et faire certaines nominations. »

« En outre, les dispositions du décret de 1861, dont la portée était contestée, seront transférées dans la loi. »

« M. Flourès a annoncé qu'il avait reçu de MM. Gréoff, Stoïloff et Katchef une lettre par laquelle les trois délégués de la Sobranie bulgare lui demandent une audience. Il a été convenu que les délégués seraient reçus à titre privé. »

ENSEVELIS SOUS LA NEIGE

Peiras, 8 janvier. — La tourmente déchaînée sur nos hauts plateaux et dont nous ne ressentons à Privas et dans le massif de département qui lui est adjoint, que les effets indirects, a fait de nombreuses victimes. Une se passe de neige, en effet, qu'on ne retrouve après le dégel le cadavre de quelque voyageur qui, transi et glacé, est resté dans la neige pendant son dernier sommeil.

Mais récemment on avait vu accident pareil à celui que nous signalons notre correspondant de Concouron. C'est plus un seul homme, ce sont trois personnes qui viennent d'être trouvées étendues sous quatre mètres de neige.

Voici les détails de cette catastrophe.

Mardi, le facteur J. revenait à grand peine de Concouron à Lanarce, où quelques kilomètres de Peyrabelle, — la sinistre arberge que la neige blanche avait recouverte de son épais manteau. Mais, malheureusement, le vent, qui se levait, avait formé une route, très-évidente, par laquelle couvrait la route. Très-évidente, par laquelle couvrait ce site sinistre, il s'approcha, enleva un peu de neige et ne tarda pas à mettre au jour le cadavre d'un homme. Il s'apprêta à le relever, quand son pied heurta un obstacle, qui lui fit perdre l'équilibre. Il tomba, et se trouva étendu sur le premier.

Le malheureux agent de M. Granet croyait avoir terminé ses recherches, lorsqu'il aperçut le bout d'un fusil sortant de la neige à deux pas de là; il enleva encore un peu celle-ci et se trouva en présence d'un troisième cadavre, celui d'un chasseur, ainsi que le démontraient son fusil, ses habits et sa carabasse. Ce devait être un chasseur du pays, connaissant les passages d'hiver, car la carabasse contenait outre une outarde dont de nombreux vols passent souvent près de Mézenc, deux canards sauvages; oiseaux très-difficiles à se procurer.

« De plus en plus effrayé, J. alla demander du secours à Lanarce, où il apporta les deux inconnus et le chasseur. Celui-ci, robuste et habitué aux climats de nos montagnes, revendra à la vie espérée. Quant à ses compagnons, ils sont considérés comme perdus. Ce sont, paraît-il, des marchands de bestiaux revenant de la foire de Blagnac dans la Lozère. »

PETIT SOLDAT

Le maire de Ma petite ville, entré chez moi comme je venais de sortir pour une promenade à travers champs, avait laissé sur sa carte un mot au crayon, non priant de passer à son cabinet le plus tôt possible. « Un service à vous demander pour ce M. Duchez », avait-il ajouté et souligné entre parenthèses, ce dont bien qu'ainsi il me ferait accourir tout de suite.

Présentant trop bien, hélas ! ce dont il devait s'agir, je courus en effet à la mairie aussitôt de retour. On venait d'y recevoir, du ministère de la guerre, l'avis de décès du fils Duchez, adjudant d'infanterie au corps expéditionnaire du Tonkin, mort du choléra à l'ambulance d'Hai-phong; et le maire, sachant mes bonnes relations avec M. Duchez, comptait sur moi pour lui transmettre l'affreuse nouvelle.

« Un triste privilège que je vous réserve là, me dit-il avec raison. Mais s'il n'y a guère d'espoir d'adoucir un coup aussi terrible, du moins, on doit le tenter. Eh bien, ne croyez-vous pas que cela convienne mieux à un ami comme vous que le pauvre père, qu'à moi, qui le connais à peine ? »

J'eus d'abord une minute d'hésitation, un de ces furtifs reculs de peur, aussi communs qu'excusables en pareille circonstance, pendant lesquels on cherche pour refuser, les

plus sottes échappatoires. « La mission est quasi-officielle, balbutiai-je; l'avis est adressé au représentant de la commune, je ne puis le remplacer, n'étant pas même conseiller municipal. » Mais j'étais trop sûr de l'excellence de l'intention qui avait conduit le maire vers moi et l'engageait encore à insister en ce moment, pour ne pas, à la fin, accepter, et accepter comme je le devais, avec un merci cordial.

M. Duchez, papa Duchez, comme il permettait que je l'appelasse, était un ancien soldat d'Afrique et de Crimée, rivé toute sa vie dans les grades subalternes par son manque à peu près complet d'instruction, mais à qui sa bonne conduite et plusieurs blessures avaient valu successivement la médaille militaire, puis la croix. Il habitait une maisonnette dans un grand jardin, ne voyait personne, vaguait seul, justement estimé de tous, mais traité de vieil ours, ne rompant le silence dont il avait contracté l'habitude dans le rang que pour grogner contre n'importe qui ou quoi.

Nous avions lié connaissance à deux lieues de chez nous, le long de la Seine, en pêchant à la ligne, un jour qu'il avait oublié ses amorces, j'étais par tous les saints du calendrier des casernes, et que je lui en avait offert des menues. La chance voulut que mes asticoles lui fussent favorables; où diable m'en fourmissais-je ? s'informait-il en m'invitant, vers le midi, à mêler sur l'herbe nos deux déjeuner, et en m'affirmant n'avoir jamais récolté pareille friture. Naturellement, je repondis que l'habileté du pêcheur avait plus d'importance que les amorces, puisque avec les mêmes j'étais à peu près brochant. Il se défendait d'un air modeste, mais toussait des « hum ! hum ! » de satisfaction. La glace était rompue; j'étais, selon mon désir, son ami. Rien de tel décidément qu'une passion commune pour réunir les hommes, quand elle ne les sépare pas. Le lendemain, je lui envoyais par ma domestique une boîte de vers rouges; le sur-lendemain, il me prenait pour partir ensemble; huit jours après, j'avais sa confiance et toutes ses confidences.

« Son histoire d'ailleurs était plus que simple et un mélange de curiosité, comme moi, que tout éteint l'intérêt, sans exclusion des choses, pouvait seul l'écouter sans ennui. Marié après trois congés, entré dans les douanes, il avait perdu sa femme à la naissance de son second enfant, une fillette âgée aujourd'hui d'une douzaine d'années, et mangé sa retraite à Privas, où il était né, mais qu'il avait quitté gamini et où ne connaissait plus àme qui vive depuis longtemps. »

« Mais il y avait son aîné, un garçon ! Engagé volontaire dans l'infanterie de marine, il lui serait aussi vite et aussi haut que s'il ne s'était pas fait retiquer à Saint-Cyr. Pas une punition, Monsieur, et simple sergent à son départ pour le Tonkin, ses chefs lui assurant, l'enfant le répète encore dans sa dernière lettre, qu'il reviendrait officier. Commandeur aux inférieurs, obéir aux supérieurs, ne jamais discuter un ordre, se garder des tâches, de l'absinthe et des jupes croisées, voilà toutes les règles, et il avait tenu à honneur de les observer. »

D